

**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt
Service territoires, environnement et forêt

COMMISSION REGIONALE FORET BOIS

16 FEVRIER 2024



#RÉGIONRÉUNION



Ordre du jour :

- **Planification écologique et sa territorialisation**
- **Programme régional forêt-bois**
- **Etude sur les propriétaires forestiers privés**
- **Présentation du programme GIROFLEE**
- **Conséquences du cyclone BELAL**
- **Bilan et perspectives des coupes ONF**
- **Défense de la forêt contre les incendies**

Questions diverses



#RÉGIONRÉUNION

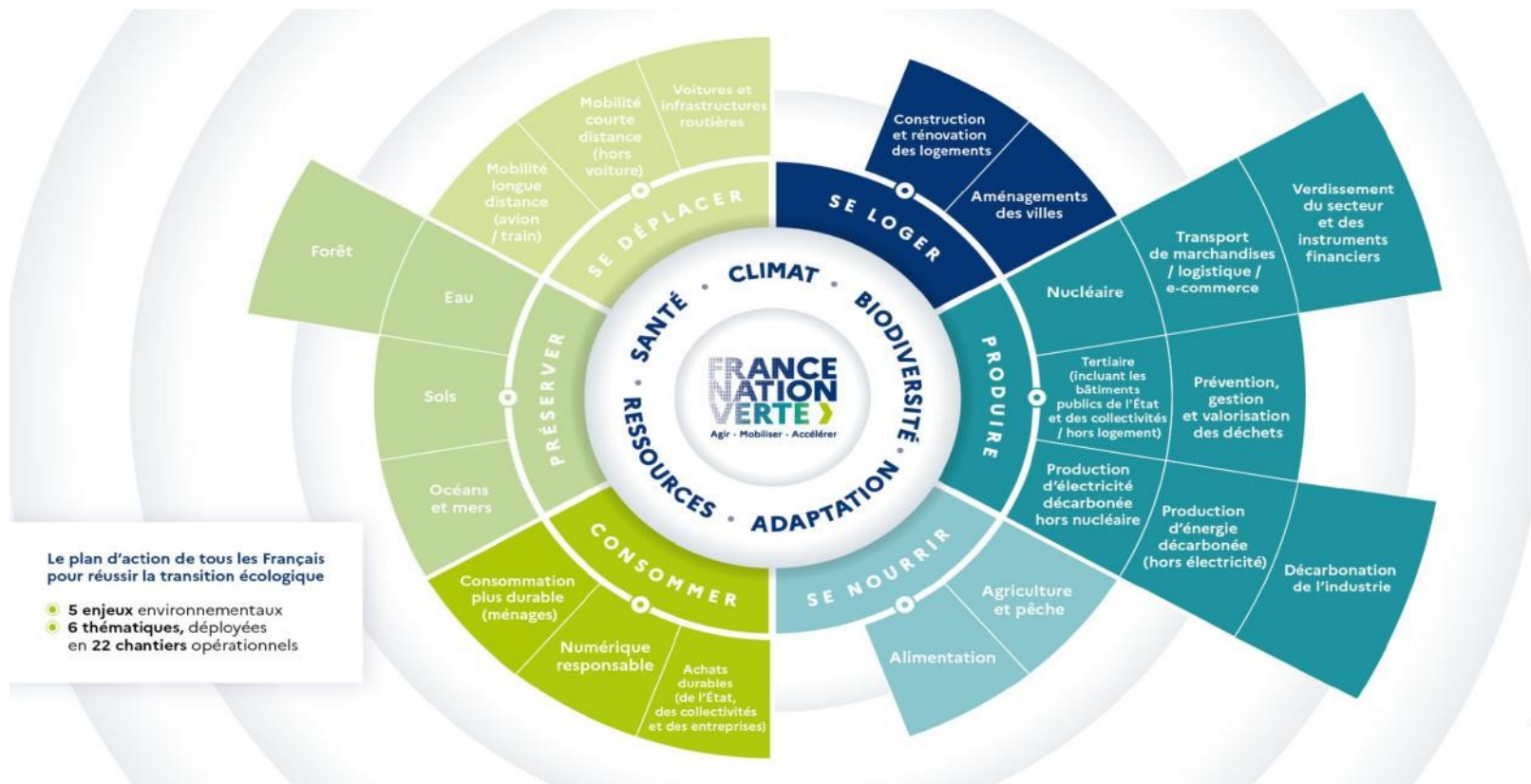


DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion



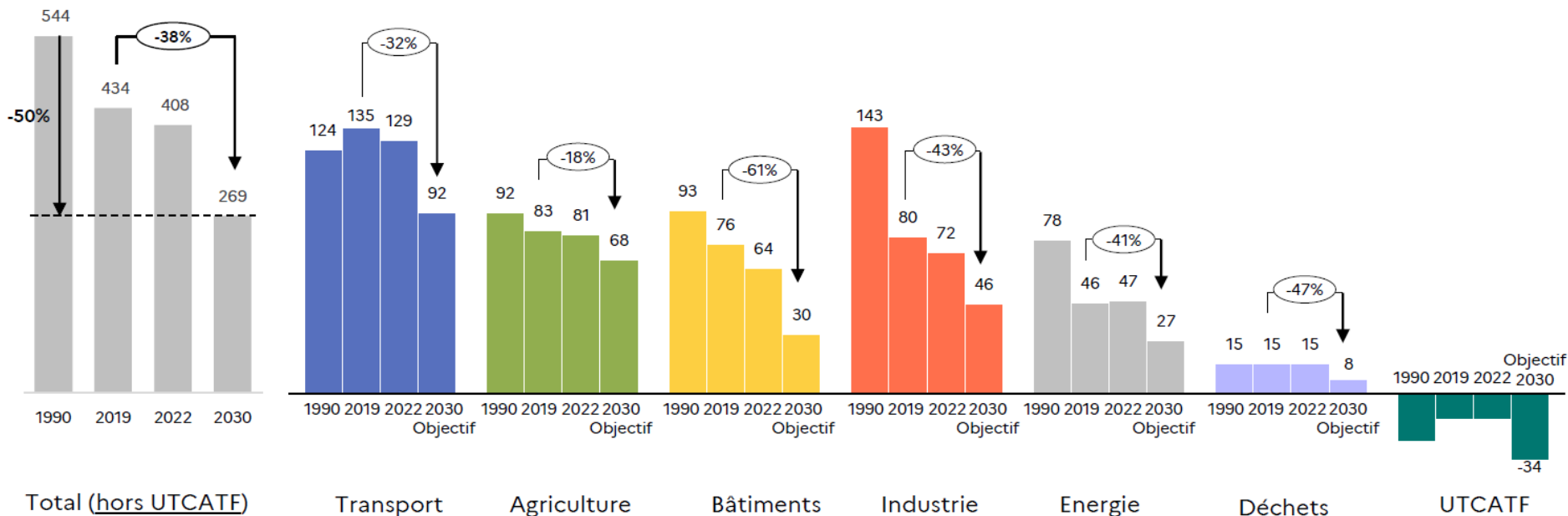
Planification écologique

La planification écologique est une méthode globale permettant d'agir de façon coordonnée avec tous les acteurs de la transition



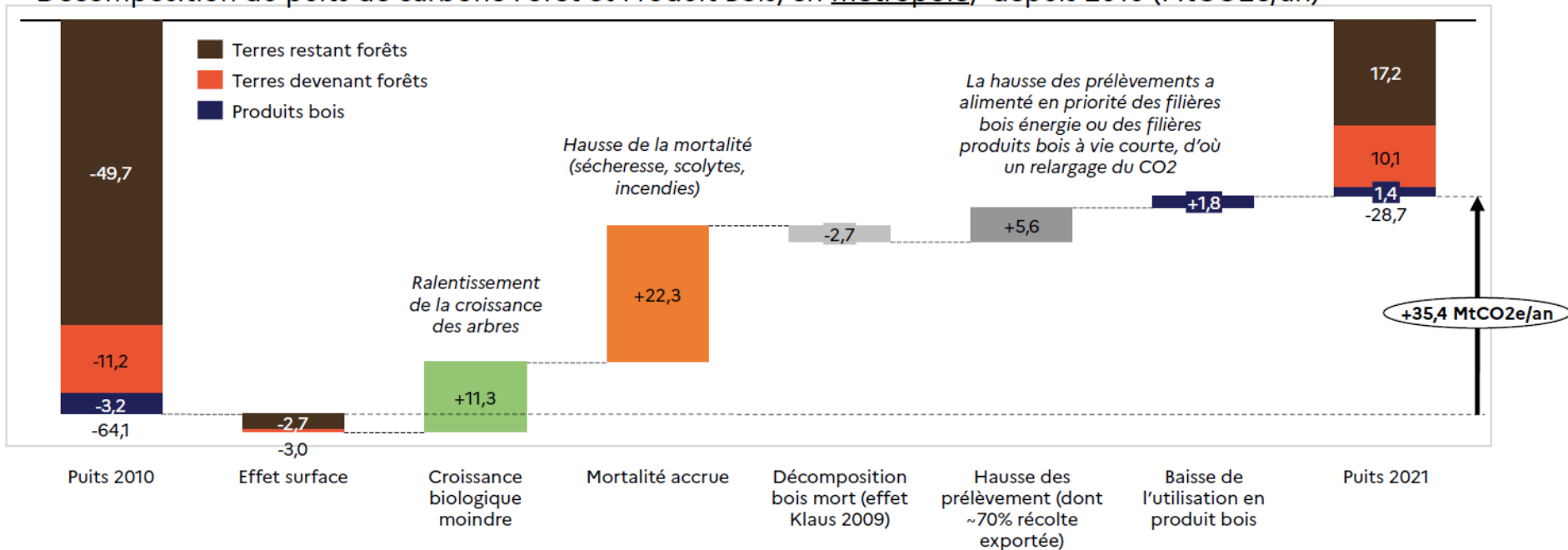
L'ensemble des secteurs est mis à contribution, dans des proportions différentes en fonction des leviers disponibles

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES (en MtCO₂e) - SNBC Version Run 1 bis



Le puits forestier a été divisé par deux depuis 2010, augmentant les émissions nettes de la France de +35Mt/an

Décomposition du puits de carbone Forêt et Produit Bois, en métropole, depuis 2010 (MtCO₂e/an)



17 leviers pour les forêts françaises et la filière bois

Connaître

- 1a Connaissance sur les forêts et l'adaptation au changement climatique (R&D&Innovation)
- 1b Consolidation des systèmes de suivi de l'état et de l'évolution des forêts (inventaire forestier, y.c. OM)
- 1c Renforcement de la gouvernance des usages de la biomasse et de l'équilibre consommation/production (y.c. OM)

Gérer/Protéger

- 2a Protection des forêts contre les incendies
- 2b Lutte contre le défrichement
- 2c Protection et restauration de la biodiversité (Protection Forte, forêts à enjeu majoritaire de biodiversité)
- 2d Restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique

Renouveler

- 3a Exigences de qualité de gestion de toutes les forêts (DGD, certifs, RDUE, RED3)
- 3b Sujets fonciers (lutte contre le morcellement, incitation au regroupement de la gestion, biens vacants)
- 3c Financement pérenne du renouvellement des forêts, et du soutien au développement de la filière (travaux forestiers, graines, pépinières)
- 3d Inflexion de la trajectoire des effectifs des opérateurs forestiers (ONF, CNPF, IGN)
- 3e Dynamisation des accrus

Valoriser

- 4a Soutien au développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois (notamment feuillus et y.c. OM)
- 4b Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation et valorisation du bois recyclé
- 4c Renforcement des pratiques de contractualisation / normalisation des relations commerciales
- 4d Assurer un développement vertueux du bois énergie et une bonne gouvernance des usages de la biomasse

Budget du volet forestier de la planification écologique

Budget dédié à la planification écologique en 2024

Mesures	Financements dédiés en 2024
Décarbonation secteur forêt-bois	10 M€
Renouvellement forestier	230 M€
Entreprises de transformation du bois	200 M€
Défense contre les incendies	37 M€
Graines et Plants	10 M€
Entreprises travaux / exploitation du bois	20 M€
Projets spécifiques en outre-mer	15 M€
Préservation et restauration des sols et milieux forestiers	+14 M€ ciblés sur les écosystèmes forestiers, parmi les +264 M€ de financements de la SNB qui bénéficient aussi à la biodiversité en forêt

Soutien aux forêts des DROM

Objectif

- Valoriser l'importance et la contribution des forêts ultramarines, et notamment en Guyane, dans l'atténuation du changement climatique, la préservation d'une biodiversité riche et de développer l'activité économique des territoires ultramarins.

Budget et mesures

- 15 M€ ;
- 4 axes :
 - 1- Mise en œuvre d'un inventaire forestier (en lien avec ONF et IGN) ;
 - 2- Soutien à des projets de renouvellement ;
 - 3- Soutien au développement et à la structuration de la filière bois en Guyane ;
 - 4- Surveillance du foncier forestier.

Calendrier et méthode de travail

- **Opérateurs** : Etat, ONF et IGN -

Calendrier :

- Fin 2023-début 2024** : consultations avec les parties prenantes ;
- T1 2024** : préparation des conventions ;
- T2 2024** : finalisation des conventions.

Connaître : de nombreux travaux associant INRAe, IGN, ONF pour acquérir des données et du savoir (BGED)

Rappel des enjeux

1a

- Compréhension des écosystèmes pour comprendre comment les adapter au CC et définir des pratiques durables
- Alimentation des politiques publiques (SNBC4, PNACC3, Renouveau forestier, DFCI, RTM, ...)
- *Peu d'investissements privés en R&D&I*

Mesures mises en œuvre dans le cadre des Assises de la forêt et du bois

- Soutien au projet PEPR FORESTT
- Appel à projet du RMT Aforce coordonné par le CNPF pour soutenir des projets de R&D et de diffusion des connaissances sur l'adaptation des forêts au changement climatique

Mesures nouvelles

1b

- Mieux connaître en temps réel l'état des ressources, leur état sanitaire, l'évolution des surfaces...
 - ... pour mieux modéliser leur évolution future...
 - ... et instruire les décisions
- Comprendre l'état et l'évolution du puits de carbone en OM

- Acquisition de données LIDAR et construction des modèles d'analyse pour la forêt
- Travaux de l'IGN sur la robustesse de l'inventaire forestier
- Mise en place d'un Observatoire des forêts françaises
- Sanctuarisation et actualisation du réseau RENECOFOR dans le cadre d'une nouvelle MIG confiée à l'ONF

Mise en place d'un inventaire forestier en outre-mer

Graines et plants

Objectif

- Soutenir les investissements en équipements des semenciers et pépiniéristes forestiers en faveur d'une production de graines et de plants afin d'atteindre les objectifs de renouvellement forestier et de plantation de haies.

Budget et mesures

- 10 M€ ;
 - Nouvel appel à projets visant les investissements dans des équipements permettant d'accroître la production et la durabilité des graines et plants nécessaires ;
 - Cet appel à projets serait ouvert aux pépiniéristes, aux semenciers et aux entreprises de plants agroforestiers.

Calendrier et méthode de travail

- **Opérateur** : Etat (*via* conventions) ou ASP
- **Calendrier** :
 - **Déc. 2023** : concertation avec les parties prenantes et notification du nouveau régime à la Commission ;
 - **Janv. 2024** : proposition de cahier des charges ;
 - **Avr. 2024** : validation des textes réglementaires et du régime d'aide ;
 - **Juin 2024** : ouverture du dispositif.

2a

Protéger les forêts contre les incendies

Objectif

- Renforcer la prévention et l'accompagnement des propriétaires forestiers face aux incendies, dans le prolongement de la loi « incendie » et de l'élargissement à venir des départements et massifs forestiers à risque d'incendie.

Budget et mesures

- 37 M€ en complément des crédits annuels (13,2 M€ pour le MASA en PLF 2024) ;

1. Financement d'études et d'animation pour mettre en place une politique de DFCL portée par les acteurs locaux et adaptée aux territoires ;

2. Aider à la structuration des propriétaires forestiers pour s'équiper et aménager les forêts face au risque incendie.

Calendrier et méthode de travail

- **Opérateur** : Etat (*via* conventions) -

Calendrier :

• **Déc. 2023** : échanges avec les DDT autour du nouveau dispositif ;

• **Janv. 2024** : définition des nouvelles modalités de dépôt des dossiers ;

• **Début 2024** : ouverture du dispositif.

3c Décarbonation des engins et équipements forêt - bois

Objectif

- Soutenir l'investissement dans la décarbonation des engins et des équipements utilisés afin de contribuer à la décarbonation de la filière et au stockage du carbone par les forêts

Budget et mesures

- 10 M€ ;
- L'appel à projets devra permettre de financer des engins utilisant davantage de biocarburants et d'aider les investissements en matière de nouvelles technologies (bioGNV, électrique) ;
- Des réflexions sont en cours en lien avec le GT décarbonation.

Calendrier et méthode de travail

- **Opérateur** : Ademe
- **Calendrier (sous réserve)** :
 - **Déc. 2023** : lancement des travaux avec consultation des professionnels, organismes techniques et DRAAF ;
 - **S1 2024** : élaboration du cahier des charges en lien les travaux de la feuille de route filière ;
 - **S2 2024** : ouverture du guichet

4a

Soutien au développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois

Plusieurs projets déjà soutenus suite aux Assises de la forêt et du bois et dans le cadre de France 2030 Perspectives

Industrialisation des produits et systèmes constructifs bois :

- Enjeu : accroître la mobilisation et la transformation du bois sur le territoire national et améliorer la performance des process.
- Etat d'avancement : 71 entreprises déjà soutenues, 205M€ d'aide pour plus de 1,3Md€ d'investissements.

Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois :

- Enjeu : accroître l'autonomie énergétique des entreprises de la filière et leurs capacités de séchage, en ciblant également les petites unités.
- Etat d'avancement : 20 entreprises déjà soutenues, 128M€ d'aide pour 345M€ d'investissements.

> **Des résultats encourageants** : +2,1 Mm3/an de capacité de production attendus (contre 8,2Mm3 en 2019)

Poursuite du soutien pour ce type de projets :

- 200M€ programmés en 2024
- Poursuite de l'effort sur les feuillus, sur les résineux de qualité inférieure (scolytés, etc.) et sur les produits présentant un intérêt particulier (durée de vie longue notamment)

> *L'objectif est globalement de doubler la capacité actuelle.*

4b

Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation

Des perspectives de développement importantes sont envisageables à moyen et long terme

- Une progression de 50% des volumes de bois pour le bâtiment est possible à l'horizon 2035, pour atteindre ensuite un plateau autour de 8,3-9,5Mm³, contre 6,5 aujourd'hui (Etude BIPE-FCBA en cours de mise à jour).

- Les filières des panneaux et isolants peuvent avoir un potentiel important, car les ressources en bois sont mobilisables rapidement en réorientant une partie des flux actuels et les contraintes techniques sont moins fortes.

- Une meilleure valorisation du bois d'œuvre doit également être visée, en augmentant sa part dans la récolte et son utilisation pour des produits à longue durée de vie, ce qui passe par des efforts de R&D et des évolutions industrielles.

- La demande devra être portée à la fois par la construction neuve et la rénovation, ces deux piliers présentant des dynamiques différentes.

Plusieurs axes d'action sont identifiés pour stimuler la demande

- **Réglementation sécurité** : Finaliser la réglementation incendie sur la base des recommandations du CSTB, et développer des essais complémentaires (AAP Soutien à l'Innovation dans la construction).

- **Label bâtiment biosourcé** : finaliser la révision du label pour le neuf en cohérence avec la RE2020, et lancer dès maintenant les travaux pour une déclinaison à la rénovation.

- **Etudier des pistes de soutien financier pour les produits biosourcés en rénovation.**

- **Mettre en œuvre la RE2020.**

- **Commande publique** : Assurer notre exemplarité en intégrant notamment cet enjeu dans la stratégie de rénovation des bâtiments de l'Etat et en anticipant à 2028 l'objectif de 25% de matériaux biosourcés en 2030 prévu par la loi pour les constructions sous maîtrise d'ouvrage Etat.

- **Réglementations et normalisation internationale** : porter l'approche et les méthodes françaises pour créer une dynamique plus large.

Soutien à la valorisation du bois-matériau et de la biomasse

Objectif

- Développer les usages bois à travers :

- 1- le développement de la filière bois-matériau afin d'atteindre les objectifs de décarbonation de l'économie dans le cadre de la SNBC ;

- 2- la valorisation de la biomasse pour l'industrie du bois.

Budget et mesures

- 200 M€ ;

1.Regrouper dans un appel à projets les dispositifs France 2030 en faveur du développement de la capacité de la filière bois-matériaux (150 M€) ;

2.Développer un appel à projets prenant la suite de l'AAP Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois – BCIB), avec possibilité de cofinancement avec le Fonds Chaleur (50 M€) à confirmer.

Calendrier et méthode de travail

- **Opérateur** : Ademe

- **Calendrier** :

- Nov-décembre 2023** : consultations avec les parties prenantes ;

- Janv. 2024** : proposition de cahiers des charges ;

- Fév. 2024** : nouvelles consultations et finalisation des dispositifs ;

- Mars 2024** : ouverture des dispositifs.

La territorialisation de la planification écologique : des conférences des parties (COP) organisées au niveau régional pour construire collectivement un plan d'actions territoriales cohérent et partagé

Les 4 étapes d'une COP régionale



REALISER UN
DIAGNOSTIC
PARTAGE DU
TERRITOIRE



CONDUIRE
UN **DEBAT**



CHOISIR LES
ACTIONS A MENER
A L'ECHELLE
INFRAREGIONALE



ETABLIR UNE
FEUILLE DE
ROUTE
REGIONALE 2030

Cette démarche est complémentaire et non exclusive des travaux et outils de planification et suivi existants au niveau des territoires. Elle vise à créer un cadre commun permettant une bonne itération entre les niveaux nationaux et territoriaux, qui permettra de consolider les stratégies à ces différents niveaux.